

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi – Jeudi : 09h – 19h
Vendredi : 09h – 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-530
Devis Date	16 décembre 2024
Valable jusqu'e	16 décembre 2024
Total	4 790,00 €

A l'attention de

Mohamed BEN HAJRA
mohamed.benhajra@gmail.com

Vous trouverez les photos de votre chambre au HYDE HOTEL [via ce lien](#)

Vous trouverez les photos de votre chambre au VIDA MARINA AND YACHT CLUB [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels VIDA MARINA AND YACHT CLUB 5 nuits chambre deluxe vue marina petits déjeuners inclus HYDE HÔTEL 5 nuits chambre VIP avec balcon vue Burj khalifa petits déjeuners inclus 13 au 23 février 2025 2 adultes	3 119,00 €	3 119,00 €
1	Vols A/R EMIRATES Départ de Francfort le 13 février 2025 à 09h40, arrivée le 13 février 2025 à 19h00 à Dubai (vol direct), Retour le 23 février 2025 depuis Dubai à 15h15, arrivée à Francfort le 23 février 2025 à 19h20 (vol direct).	1 671,00 €	1 671,00 €

Sous Total	4 790,00 €
Tax	0,00 €
Total	4 790,00 €

Taxe de séjour 175 AED pour tout le séjour

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne

le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
